



CCAS - EHPAD  
LES JARDINS DU PERRY  
20, rue du Perray  
35580 GOVEN

02.99.42.06.43 02.99.42.03.26  
[accueil.ehpad.goven@orange.fr](mailto:accueil.ehpad.goven@orange.fr)

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 035-263501157-20240418-EHPADEL20240404-DE

## CCAS DE GOVEN (Ille et Vilaine)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE GOVEN

CCAS -EHPAD  
20, rue du Perray  
35580 Goven  
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel  
[adjoint.ehpad@goven.fr](mailto:adjoint.ehpad@goven.fr)

SEANCE DU 18/04/2024

DATE DE CONVOCATION :  
11/04/2024

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du onze avril deux mille vingt-quatre.

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER, Jean-Yves COTARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Jacques COUSIN.

**PROCURATION(S)** : Marie-Christine FONTAINE-PEPIN donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE à Karine CHEVALIER, Rosie MARTEL à Irène VERRON, Marie-Annick RICHARD à Norbert SAULNIER

**ABSENT(S)** : Florence GOURMELEN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Yves COTARD

#### 2024.04.004 EHPAD de GOVEN – EPRD 2024

Vu le CGCT,

Vu l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023,

Vu le budget autorisé par le Conseil Départemental pour les sections Hébergement et Dépendance et par l'Agence Régionale de Santé Bretagne pour la section Soins dans le cadre du CPOM 2023-2027,

Conformément u décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes et au décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux EHPADs, il convient de présenter un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

Il est présenté à l'assemblée un document provisoire de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses (EPRD) 2024 de l'EHPAD « Les Jardins du Perray » dans l'attente de la dotation soins de l'ARS.

#### 1 - Section d'exploitation (fonctionnement)

## EPRD 2024 - FONCTIONNEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION	EPRD 2024	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Tarification Hébergement	1 080 541,06 €	1 080 541,06 €		
Tarification et Dotation Dépendance	361 355,19 €		361 355,19 €	
Dotation Soins	881 720,77 €			881 720,77 €
Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	- €	- €	- €	- €
Groupe III - Produits Financiers	6 918,60 €	6 918,60 €	- €	- €
<b>TOTAL des produits Tarification</b>	<b>2 330 535,62 €</b>	<b>1 087 459,66 €</b>	<b>361 355,19 €</b>	<b>881 720,77 €</b>
Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 330 535,62 €</b>	<b>1 087 459,66 €</b>	<b>361 355,19 €</b>	<b>881 720,77 €</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION	EPRD 2024	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
GROUPE I - (exploitation courante)	377 500,00 €	293 140,00 €	34 460,00 €	49 900,00 €
GROUPE II - (personnel)	1 688 273,23 €	579 157,27 €	312 795,19 €	796 320,77 €
GROUPE III - (charge de structure)	264 762,39 €	215 162,39 €	14 100,00 €	35 500,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 330 535,62 €</b>	<b>1 087 459,66 €</b>	<b>361 355,19 €</b>	<b>881 720,77 €</b>

Ce budget se décompose en 3 sections tarifaires « Hébergement », « Dépendance » et « Soins » :

- le tarif « hébergement » est supporté par l'utilisateur ou éventuellement par l'aide sociale
- les tarifs « dépendance » : une partie du tarif « dépendance » reste à la charge de l'utilisateur ou de l'aide sociale sous la forme d'un talon dépendance, l'autre partie est financée par le Conseil Départemental sous la forme d'une dotation globale APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) pour les personnes dépendantes (GIR 1 à 4)
- les tarifs « soins » sont financés par l'assurance maladie sous la forme d'une dotation globale de soins et qui dépend du niveau moyen de dépendance des résidents (GMP) et des pathologies des résidents (PATHOS)

## 2 - Section d'investissement

## EPRD 2024 INVESTISSEMENT

		En Comptabilité		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	EPRD 2023	EPRD 2024	EPRD 2024	
<i>Emprunts - dépôts et cautionnement</i>				
1641 Emprunts auprès des établissements de crédit	80 000,00 €	- €	- €	
165 Dépôts et cautionnements	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
1678 Emprunts CRAM	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	
<b>TOTAL Emprunts- dépôts et cautionnement</b>	<b>106 500,00 €</b>	<b>26 500,00 €</b>	<b>26 500,00 €</b>	
<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>				
2031 Frais d'étude	12 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
205 Logiciels	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	
2135 installations générales, agencements aménagements (construction)	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
2154 installations matériels et outillage	50 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	
2181 installations, agencements et aménagements divers (immo corporelles)	80 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	
2182 Matériel de transport	- €	40 000,00 €	40 000,00 €	
2183 matériel informatique	50 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	
2184 Mobilier	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	
2188 Autres immobilisations corporelles	330 664,96 €	120 000,00 €	120 000,00 €	
2313 Construction sur sol propre	140 000,00 €	41 945,81 €	41 945,81 €	
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>808 664,96 €</b>	<b>582 945,81 €</b>	<b>582 945,81 €</b>	
<i>Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat</i>				
1391 Etat <i>(compte non budgétaire = comptabilité du percepteur)</i>	301,21 €	5 325,71 €		
1392 Collectivités et établissements publics <i>(compte non budgétaire = comptabilité du percepteur)</i>	376,60 €	2 270,70 €		
<b>TOTAL</b>	<b>677,81 €</b>	<b>7 596,41 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>915 842,77 €</b>	<b>617 042,22 €</b>	<b>609 445,81 €</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	EPRD 2023	EPRD 2024	EPRD 2024	
165 Dépôts et cautionnements	4 588,00 €	4 588,00 €	4 588,00 €	
28 Amortissements des Immobilisations <i>(compte non budgétaire = comptabilité du percepteur)</i>	130 710,95 €	131 402,39 €		
10682 Réserve affectées à l'investissement <i>(compte non budgétaire = comptabilité du percepteur)</i>	780 543,82 €	481 051,83 €		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>915 842,77 €</b>	<b>617 042,22 €</b>	<b>4 588,00 €</b>	

Le Budget relatif à la section soin n'ayant pas encore été approuvé par l'ARS, l'EPRD définitif sera voté après réception de la dotation soin et transmis aux autorités de tutelle au plus tard le 30 juin 2024.

Vu le CGCT,

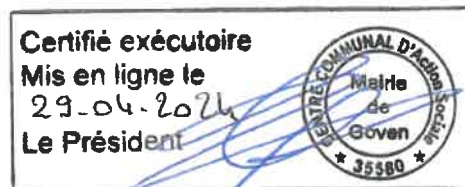
Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la présentation faite de l'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (ERRD) au titre de l'exercice 2024 tel que présentée ci-dessus, et DECIDE que l'EPRD 2024 définitif sera voté après réception de la dotation soin, et transmis aux autorités de tutelle au plus tard le 30/06/2024.

**Le Président**  
**Norbert SAULNIER**

**Le/la secrétaire de séance**



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 035-263501157-20240418-EHPADEL20240404-DE

